



Conseil
des ressources humaines
du secteur culturel

Cultural
Human Resources
Council



RAPPORT ANNUEL

2021-2022

LE RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE – Assemblée annuelle 2022

Aux membres du CRHSC,

Est-ce enfin terminé? Cette question résume une grande partie de nos pensées et de nos espoirs alors que les vagues de pandémie vont et viennent, mais que le désir d'un retour à la normale général soit de plus en plus ressenti. La pandémie a eu de graves répercussions sur le secteur culturel et sur tout ce qui touche aux ressources humaines. Nous restons optimistes et pensons que l'avenir sera meilleur, surtout après que tant de lumière ait été mise sur les injustices et les inégalités dans notre société et notre secteur.

Le CRHSC était déjà en mode de transition lorsque la pandémie a frappé et les transitions normales du cycle de vie d'une organisation de longue date se sont poursuivies. L'année qui vient de s'écouler a été marquée par un grand renouveau et, mieux encore, par la croissance! Je remercie mes collègues du conseil d'administration qui ont accepté et contribué à ces changements naturels et positifs pour l'organisation.

Une partie de cette transition a également consisté à se questionner sur la place qu'occupe le CRHSC dans le secteur culturel. Nous avons donc consacré beaucoup d'efforts et d'énergie à l'évaluation interne et externe de l'organisation en vue d'améliorer notre offre de services et de ressources au secteur culturel canadien. Nous remercions Roger Gaudet, Cheryl Ewing, Carole-Anne Piccinin, Heather Badenoch et Sue Edworthy pour leur aide dans la réalisation de notre objectif de pérenniser le CRHSC.

Alors que les choses se calment quelque peu, nous obtenons de plus en plus de clarté sur les besoins à prioriser et nous sommes impatients de consulter nos membres et les parties prenantes pour nous assurer que le CRHSC continue à soutenir efficacement le secteur par le biais de la défense des intérêts, du réseautage, de la recherche et des projets d'une manière responsable et représentative.

Nous remercions nos bailleurs de fonds, Emploi et Développement social Canada, le ministère du Patrimoine canadien, le Conseil des arts du Canada et le Conseil des arts de l'Ontario. Nous remercions également les nombreux organismes et personnes qui sont membres chez nous. Enfin et surtout, merci au personnel du CRHSC qui font des idées de projet une réalité tangible.

Cordialement à tous,

Janis Lundman
Présidente du conseil d'administration, CRHSC

À tous les membres,

Regardons l'année 2021-2022 avec fierté!

Je tiens tout d'abord à remercier le personnel du CRHSC pour les efforts incessants déployés dans le cadre de nos projets et de nos activités. Pour commencer, nos désormais retraitées Lucie D'Aoust et Erma Barnett, notre webmaster de longue date Michael Lechasseur et les membres de l'équipe qui ont rejoint le CRHSC en 2021 ; les responsables de l'administration et de la communication Sofia Downing, Frédérique Coulaud, Honorine Muhirwa, Audrey Séguin et Tabassom Momtaheni pour la tenue de livre. Votre travail a fait de cette année un succès !

Le programme Jeunesse Canada au travail (JCT) du ministère du Patrimoine canadien a permis de subventionner 79 placements avec plus de 953 000 \$ en soutien à des stages pour jeunes diplômés de niveau postsecondaire. L'année 2021 a marqué la première année du CRHSC en tant qu'organisme de prestation du Programme de placement étudiants (PPÉ) pour Emploi et Développement social Canada. 249 stages d'étudiants ont été subventionnés grâce à un soutien financier de plus de 1,04 million de dollars. Nous saluons nos bailleurs de fonds d'avoir répondu à la demande du marché afin de stabiliser et de soutenir notre secteur durement touché. Nous nous réjouissons de poursuivre ces programmes au moins jusqu'en mars 2024 !

2021-2022 a été la dernière année de subvention des ateliers Milieus de travail respectueux dans les arts financés par le ministère du Patrimoine canadien. 52 ateliers ont été organisés à travers le Canada et plus de 350 personnes y ont participé. Combiné avec 2019-2020 et 2020-2021, le projet peut se vanter d'un total de 176 ateliers comptant ainsi 149 organismes et 1622 individus pour améliorer les pratiques et les comportements en milieu de travail. Nous remercions les animateurs des ateliers, les organismes-hôtes, les participants et notre bailleur de fonds d'avoir participé à ce projet pluriannuel.

Grâce au Conseil des Arts du Canada, l'Art de gérer sa carrière (AGSC) a reçu une mise à jour de ses 5 chapitres et des améliorations de la discipline artistique afin de préparer la deuxième phase qui apportera un soutien aux étudiants et aux artistes en début de carrière au fur et à mesure qu'ils développent leur carrière.

Le financement du Conseil des arts de l'Ontario a aidé le CRHC et d'autres organismes à s'engager dans l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité (IDÉA). Les Tables rondes intersectorielles sur la relance (TRIR), qui ont invité Stella Riggi et Farah Fancy à animer des conversations sur le sujet, ont mis l'accent sur cette question. En outre, Nathan Hauch et Laurie Proulx ont préparé *L'accessibilité dans les arts* et *Demander des mesures d'adaptation en milieu de travail* qui seront ajoutés à l'outil Appartenance dans la Trousse à outils pour la gestion des ressources humaines du CRHSC. Merci à Jane Needles pour son rôle de conseillère et merci à tous les organismes membres des TRIR ainsi qu'aux personnes qui ont représenté les caucus qui contribuent à notre collecte d'informations sur les défis et les solutions du secteur culturel.

Le CRHSC a également continué à consulter le secteur par l'intermédiaire de son Comité aviseur provincial et territorial. Nous vous remercions à nouveau pour vos contributions et votre travail en réseau en faveur du CRHSC et du secteur.

Enfin, après la phase I du projet Résilience Culturelle : utiliser l'innovation pour stabiliser en temps de crise de Réseau des villes créatives du Canada (RVCC) et la publication de Innovation et résilience dans le domaine des arts, de la culture et du patrimoine au Canada par Hill Stratégies Recherches Inc., le CRHSC a préparé des ateliers de perfectionnement professionnel à l'intention des organismes et des individus. Ces ateliers sont présentés partout au pays tout au long de l'année 2022.

La période 2021-2022 étant terminée, nous attendons avec impatience la prochaine année de travail et de projets passionnants pour notre secteur et nos membres.

Bien à vous,

Grégoire Gagnon, *D. Mus., MAP & MBA*

Directeur général, CRHSC

**CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES
DU SECTEUR CULTUREL**

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2022

CONTENU

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	1
ÉTATS FINANCIERS	
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	3
ÉTAT DE L'EXPLOITATION	4
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS	5
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	6
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS	7
RELEVÉ DES REVENUS	11



PARKER PRINS LEBANO
Chartered Professional Accountants
Professional Corporation

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres du :

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil des ressources humaines du secteur culturel, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022 et les états de l'exploitation, de l'évolution des actifs nets, et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des ressources humaines du secteur culturel au 31 mars 2022 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil des ressources humaines du secteur culturel conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil des ressources humaines du secteur culturel de poursuivre son fonctionnement, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil des ressources humaines du secteur culturel ou de mettre un terme à son activité ou s'il n'y a aucune autre solution réaliste.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil des ressources humaines du secteur culturel.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont jugées significatives s'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes canadiennes d'audit généralement reconnues, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique pendant l'audit entier. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et

réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative découlant d'une erreur, car la fraude peut comporter la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- nous acquérons une compréhension des éléments de contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil des ressources humaines du secteur culturel.
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction ainsi que des informations connexes fournies par celle-ci.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de la mise en pratique par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil des ressources humaines du secteur culturel de poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations sont insuffisantes, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations pourraient par ailleurs amener le Conseil des ressources humaines du secteur culturel à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation globale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et déterminons si les états représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante de contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Parker Prins Lebano Comptables professionnels agréés Société professionnelle
Autorisée à exercer l'expertise comptable par l'organisation Comptables professionnels agréés de l'Ontario

Ottawa, Ontario
le 14 novembre 2022

**CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR
CULTUREL**
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2022

	2022	2021
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	2 302 593 \$	214 237 \$
Débiteurs	12 513	16 233
TPS/TVH recevable	10 293	6 156
	2 325 399	236 626
 IMMOBILISATIONS (note 3)	 118	 263
	2 325 517 \$	236 889 \$
 PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	1 372 604 \$	4 637 \$
Retenues à la source payables	7 958	356
Fonds engagés (note 4)	788 938	149 196
Revenus reportés	13 530	21 355
	2 183 030	175 544
 DETTE À LONG TERME (note 5)	 40 000	 -
	2 223 030	175 544
 ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	118	263
Non affectés	102 369	61 082
	102 487	61 345
	2 325 517 \$	236 889 \$

**CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR
CULTUREL**
ÉTAT DE L'EXPLOITATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

	2022	2021
REVENUS (note 4 ; annexe 1)	<u>2 506 885 \$</u>	<u>699 295 \$</u>
DÉPENSES		
Amortissement des immobilisations	145	322
Frais bancaires	3 538	1 332
Communications et traduction	33 969	16 708
Assurances	4 240	3 924
Programmes de stages	1 998 123	396 090
Honoraires d'avocats, de comptabilité et de vérification	37 234	10 603
Loyer et frais d'entreposage	3 447	2 556
Frais de bureau	8 198	1 974
Poste et messagerie	85	225
Honoraires professionnels	76 935	116 707
Salaires, bénéfices et rémunérations occasionnelles	246 174	139 390
Télécommunications	8 236	3 218
Déplacement et hébergement	<u>45 419</u>	<u>1 685</u>
	<u>2 465 743</u>	<u>694 734</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u><u>41 142 \$</u></u>	<u><u>4 561 \$</u></u>

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

	<u>Investis en immobilisations</u>	<u>Non affectés</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
ACTIFS NETS				
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	263 \$	61 082 \$	61 345 \$	56 784 \$
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>(145)</u>	<u>41 287</u>	<u>41 142</u>	<u>4 561</u>
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>118 \$</u></u>	<u><u>102 369 \$</u></u>	<u><u>102 487 \$</u></u>	<u><u>61 345 \$</u></u>

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	41 142 \$	4 561 \$
Éléments n'exigeant pas de mise de fonds :		
Amortissement des immobilisations	<u>145</u>	<u>322</u>
	41 287	4 883
Changement net aux postes hors caisse liés aux opérations :		
Comptes débiteurs	3 720	38 040
TPS/TVH recevable	(4 137)	(2 108)
Comptes créditeurs	1 367 967	(8 601)
Retenues à la source payables	7 602	(2 426)
Fonds engagés	639 742	41 771
Revenus reportés	<u>(7 825)</u>	<u>9 363</u>
	<u>2 048 356</u>	<u>80 922</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	<u>40 000</u>	<u>-</u>
AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE	2 088 356	80 922
ENCAISSE, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>214 237</u>	<u>133 315</u>
ENCAISSE, À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>2 302 593 \$</u></u>	<u><u>214 237 \$</u></u>

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
LE 31 MARS 2022

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Conseil des ressources humaines du secteur culturel ("le Conseil") est un organisme sans but lucratif enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) constitué sans capital-action le 4 octobre 1994 en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes. Le Conseil a pour mission d'entamer, de coordonner et de promouvoir la planification, la gestion, le développement et la formation en ressources humaines dans le secteur culturel. Ces états financiers présentent l'ensemble des programmes du Conseil. En tant qu'organisme à but non-lucratif, le Conseil est exempt d'impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes applicables aux organismes sans but lucratif et ils témoignent des politiques suivantes :

BASE DE PRÉSENTATION

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

ESTIMATIONS COMPTABLES

Pour dresser des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction du Conseil doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Conseil pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

CONSTATATION DES PRODUITS

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagés les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports non dépensés sont comptabilisés à titre de fonds engagés au l'état de la situation financière jusqu'au terme de l'entente connexe. Les apports non dépensés à la date de terminaison de chaque entente de contribution sont remboursables au donateur.

Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont constatés à titre de revenus lorsque le Conseil reçoit les immobilisations. Ces apports sont comptabilisés à la juste valeur des immobilisations ou à la valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Les revenus de placements sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
LE 31 MARS 2022

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

IMMOBILISATIONS

L'équipement informatique est comptabilisé au coût et amorti en fonction de la durée probable d'utilisation en tenant compte de la valeur résiduelle selon la méthode du solde dégressif au taux annuel de 55 %.

Les immobilisations acquises au cours de l'exercice sont amorties en utilisant un taux égal à la moitié du taux annuel.

3. IMMOBILISATIONS

	2022		2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Équipement informatique	1 792 \$	1 674 \$	118 \$
			263 \$

4. FONDS ENGAGÉS

	2022	2021
Patrimoine canadien		
Solde au début de l'exercice	72 923 \$	28 556 \$
Apports reçus	1 128 131	95 553
Dépenses engagées	(1 149 870)	(51 186)
Solde retourné	(32 212)	-
Solde à la fin de l'exercice	18 972	72 923
Conseil des arts du Canada		
Solde au début de l'exercice	76 273	78 869
Apports reçus	-	76 500
Dépenses engagées	(13 572)	(79 096)
Solde à la fin de l'exercice	62 701	76 273
Emploi et Développement social Canada		
Solde au début de l'exercice	-	-
Apports reçus	1 976 061	-
Dépenses engagées	(1 284 635)	-
Solde à la fin de l'exercice	691 426	-
Sous-total	773 099 \$	149 196 \$

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
LE 31 MARS 2022

4. FONDS ENGAGÉS (suite)

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Sous-total (suite)	<u>773 099 \$</u>	<u>149 196 \$</u>
Conseil des arts de l'Ontario		
Solde au début de l'exercice	-	-
Apports reçus	28 500	-
Dépenses engagées	<u>(12 661)</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>15 839</u>	<u>-</u>
Solde total à la fin de l'exercice	<u>788 938 \$</u>	<u>149 196 \$</u>

5. DETTE À LONG TERME

En réponse aux effets économiques de la COVID-19, le Conseil s'est vu accorder un Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) après la fin de l'année. La somme entière de 40 000 \$ sera inscrite en tant que compte créditeur, mais l'organisation pourra conserver le solde de 10 000 \$ si elle finit de rembourser 30 000 \$ d'ici le 31 décembre 2023. Le prêt est exempt d'intérêt et ne comporte pas de conditions de remboursement précises autre que celle-là. Si le remboursement n'est pas remboursé au 31 décembre 2023, il deviendra un emprunt à terme de deux ans portant intérêt au taux de 5 %. Pour le moment, le Conseil entend rembourser l'emprunt dans le délai lui donnant droit à la subvention.

6. SUBVENTION SALARIALE D'URGENCE DU CANADA

Pendant l'année financière précédent, en vertu des subventions administrées par l'ARC en raison des difficultés financière éprouvées par suite de la pandémie de la COVID-19, certaines prestations ont été reçues dans le cadre du programme de la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC). Ce programme permettait aux employeurs d'obtenir une subvention imposable d'un montant correspondant à un maximum de 75 % de la rémunération admissible des membres de leur personnel pour certaines périodes si certaines baisses de revenu avaient été subies. Le programme est relativement complexe car il faut faire des calculs différent pour chaque période, il n'y a jamais eu de réévaluation ni d'examen par l'ARC, et l'incessante évolution de l'information a semé une certaine confusion parmi les employeurs qui risquaient de présenter des demandes de subvention inexactes. Il s'ensuit qu'il est impossible de bien déterminer s'il existe un élément de passif relatif à un recalcul ou à un remboursement potentiel de montants de SSUC reçus avant la fin de l'année.

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
LE 31 MARS 2022

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Conseil est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction du Conseil.

Le Conseil ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels le Conseil est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après :

Risque de crédit

Les instruments financiers qui exposent potentiellement le Conseil à un risque de crédit représentent principalement des comptes clients. Le risque de crédit lié aux comptes clients est limité, étant donné que la majorité des comptes clients provient de deux départements gouvernementaux.

Risque de taux d'intérêt

L'emprunt bancaire porte intérêt à taux variable et expose donc le Conseil à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et placements à court terme et à s'assurer que le Conseil dispose de sources de financement sous la forme d'emprunts bancaires de montant autorisé suffisant. Le Conseil établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations.

Instruments financiers à court terme

La juste valeur des actifs et passifs à court terme est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

8. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains des chiffres comparatifs ont été reclassés en conformité avec la présentation de l'exercice courant.

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

RELEVÉ DES REVENUS - Annexe 1
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
FONCTIONNEMENT		
<i>Subventions COVID-19</i>		
Subvention salariale d'ugence du Canada	-	22 728 \$
Conseil des arts du Canada	-	41 900
	<u>-</u>	<u>64 628</u>
ENTENTES CONNEXES		
<i>JCT - Carrière vouée au patrimoine</i>		
Patrimoine canadien	1 086 181	473 290
<i>Littérature numérique</i>		
Conseil des arts du Canada	-	30 124
<i>Talent de leader (Tdl)</i>		
Conseil des arts du Canada - Tdl4	-	48 745
<i>Information sur le marché du travail</i>		
Emploi et Développement social Canada	1 284 635	-
<i>Milieus de travail respectueux dans les arts</i>		
Patrimoine canadien	63 690	51 186
<i>L'Art de gérer sa carrière</i>		
Conseil des arts du Canada	13 572	227
<i>Tables rondes intersectorielles sur la relance</i>		
Conseil des arts de l'Ontario	12 661	-
	<u>2 460 739</u>	<u>603 572</u>
GÉNÉRÉS PAR LE CONSEIL		
Intérêts et divers	52	1 500
Frais d'adhésion	24 900	13 237
Ventes de produits et services	21 194	16 358
	<u>46 146</u>	<u>31 095</u>
	<u>2 506 885 \$</u>	<u>699 295 \$</u>